

**M A I R I E
D E
M O I S S A T**

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Moissat, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

Date de convocation : 4 septembre 2021

Étaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, Jean-Noël GAGNIARRE, Isabelle POUILLARD, Didier CALET, Isabelle GROUIEC, Cédric MAGAUD, Astrid JACQUELINET, Florence GENILLIER.

Procuration de François SANTUZ à Franck DUCHER,

Procuration d'Alexandre DEVAUX à Didier CALET.

La séance est ouverte à 20 heures 21

Secrétaire de séance : Isabelle GROUIEC

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions modificatives Budget Commune

✓ Décision modificative n° 3 (virement de crédits) – «Commune – Amortissements 2021»

Mme Annie LAGEYRE expose que lors de la préparation du budget primitif 2021, il n'a pas été prévu l'intégration de l'amortissement du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Moissat.

Ce compte est amortissable lorsque l'étude est terminée, avec une durée maximum de 10 ans. La dernière dépense date d'août 2019.

Il convient dans un premier temps de décider d'une durée d'amortissement.

Puis, si cette durée est de 5 ans d'effectuer une Décision Modificative pour régulariser ce compte.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'amortir l'étude du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur une durée de 5 ans,
- D'approuver la décision modificative n° 3 par virement de crédits, tel que présentée ci-dessous :

« Commune - Amortissements 2021 »

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Fonctionnement Dépenses d'ordre	042	6811	Dotations aux amortissements et provisions immobilisations incorporelles	+ 250.00
Fonctionnement Dépenses d'ordre	023		Virement à la section d'investissement	-250.00

BUDGET	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement Recettes d'ordre	040	2802	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	+ 250.00
Investissement Recettes d'ordre	021		Virement de la section de fonctionnement	-250.00

✓ Décision modificative n° 4 (augmentation de crédits) – « Commune – Rideaux et store enrouleur de la salle polyvalente 2019 »

À la demande de M. le Trésorier, Mme Annie LAGEYRE propose de rectifier une imputation comptable par décision modificative suite à une erreur d'imputation sur le Budget 2019.

En effet, le mandatement de la facture d'un montant de 2 504.00 € concernant des rideaux et store enrouleur installés dans la salle polyvalente en 2019 a été effectué à l'article comptable 2315 (Installations, matériel et outillage technique – Chapitre 23). Il aurait dû être imputé à l'article comptable 2188 (Autres immobilisations corporelles – Chapitre 21).

Afin de régulariser cette erreur, M. le Trésorier demande de faire un mandat au compte 2188/041 et un titre au compte 2315/041 pour la somme de 2 504.00 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 4 par augmentation de crédits, tel que présentée ci-dessous :
« Commune - Rideaux et store enrouleur de la salle polyvalente 2019 »

BUDGET	Opération	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement Dépenses d'ordre	OPNI	041	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 2 504.00
Investissement Recettes d'ordre	OPNI	041	2315	Installations, matériel et outillage technique	+ 2 504.00

✓ Décision modificative n° 5 (virement de crédit) – « Commune – matériel divers »

Suite à une demande des services de la trésorerie de THIERS, Mme Annie LAGEYRE propose de modifier la Décision Modificative n° 2 « Commune – Divers matériel » qui n'est pas assez explicite. Il faut mentionner le numéro de l'opération intitulée « Réseaux Route de Billom » tel que sur le flux.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- De rajouter le n° de l'opération concernant la DM n° 2 « Réseaux Route de Billom » tel que présentée ci-dessous :

BUDGET	Opération	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement Dépenses réelles	1327	23	2315	<i>Réseaux Route de Billom</i> Installations, matériel et outillage technique	-10 000.00
Investissement Dépenses réelles	OPNI	21	2188	Autres immobilisations corporelles	+7000.00
Investissement Dépenses réelles	OPNI	21	2152	Installations de voirie	+3000.00

Suite à la prévision d'achat de matériel non prévu au BP 2021, Mme Annie LAGEYRE propose de prévoir les crédits supplémentaires suivants par Décision Modificative.

- Achat d'une tronçonneuse
- Achat de matériel informatique

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative n° 5 par virement de crédits, tel que présentée ci-dessous :
« Commune - matériel divers »

BUDGET	Opération	Chapitre	Article	Intitulé	Montant
Investissement Dépenses réelles	1327	23	2315	<i>Réseaux Route de Billom</i> Installations, matériel et outillage technique	-5000.00

Investissement Dépenses réelles	OPNI	21	2188	Autres immobilisations corporelles	+2 000.00
Investissement Dépenses réelles	OPNI	21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	+3 000.00

2 – Contrat de maîtrise d’œuvre rénovation énergétique de l’école

M. le Maire rappelle la délibération du 30 octobre 2020, où il avait été décidé de s’adjoindre les compétences d’un bureau d’étude spécialisé en vue de réaliser un audit énergétique approfondi et une étude de faisabilité débouchant sur un programme de travaux de rénovation énergétique de l’école publique de la commune.

3 bureaux d’études avaient été consultés (Algotherm / Auverfluid / Euclid).

Il rappelle également la délibération du 27 novembre 2020, par laquelle les membres du conseil avaient approuvé le devis du bureau d’étude Auverfluid. La mission comprenait une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

Montant des honoraires :

Tranche ferme 7 500.00 € HT

Tranche conditionnelle 15 000.00 € HT

M. le maire, précise qu’après cette délibération et suite à plusieurs échanges avec l’Adhume et le bureau d’étude Auverfluid, le périmètre du projet, initialement basé sur le remplacement du système de chauffage, a évolué vers une rénovation thermique globale de l’école.

Des dossiers de demandes de subvention ont été déposées auprès de :

- *Conseil Départemental*

Fond d'Intervention Communal (FIC) : enveloppe de travaux allouée est de 450 000.00 € (dont dépense subventionnable de voirie = 60 263 €) avec un taux de subvention de 22.8 %.

- *État*

DETR à hauteur de 30% du montant des travaux estimés à 478 000€ HT à savoir 143 400€

DSIL à hauteur de 30% du montant des travaux estimés à 478 000 € HT à savoir 143 400 €

M. le Maire rappelle l’estimatif des travaux transmis par le Bureau d’études AUVERFLUID en décembre 2020 et revu en mars 2021.

Après diverses rencontres et étude du dossier le montant des travaux passe de 400 000.00 € à 440 000.00 €. M. le Maire en présente le détail ci-dessous.

Lot	Travaux Groupe Scolaire	Montant HT 2020	Montant HT2021
01	Isolation des combles	15 000.00	15 000.00
02	Isolation thermique par l’extérieur	80 000.00	80 000.00
03	Menuiseries extérieures	80 000.00	80 000.00
04	Chauffage (Chaufferie bois préfabriquée)	120 000.00	140 000.00
05	Ventilation double flux	40 000.00	40 000.00
06	Électricité	15 000.00	15 000.00
07	Plâtrerie peinture	15 000.00	15 000.00
	TOTAL HT GROUPE SCOLAIRE	365 000.00	385 000.00

Lot	Travaux Aménagement Préau Extérieur	Montant HT2020	Montant HT2021
01	Isolation des combles	2 500.00	2 500.00
03	Menuiseries extérieures	10 000.00	10 000.00
04	Chauffage	5 000.00	5 000.00
06	Ventilation double flux	5 000.00	5 000.00
08	Électricité	7 500.00	7 500.00
07	Plâtrerie peinture	5 000.00	5 000.00

TOTAL HT AMENAGEMENT PREAU EXTERIEUR	35 000.00	35 000.00
DÉPENSES IMPRÉVUES	20 000.00	20 000.00
MONTANT HT	400 000.00	440 000.00

Honoraires de maitrise d'œuvre	48 000.00	48 400.00
Honoraires de bureau de contrôle	3 500.00	3 500.00
Honoraire coordinateur de sécurité	2 500.00	2 500.00
Honoraire diagnostic amiante	1 500.00	1 500.00
Honoraires étude de sol	2 500.00	2 500.00
TOTAL HT HONORAIRES	58 000.00	58 400.00

MONTANT TRAVAUX	400 000.00	440 000.00
MONTANT HONORAIRES	58 000.00	58 400.00
MONTANT TOTAL HT DE L'OPÉRATION	458 000.00	498 400.00

M. le Maire présente le détail du nouvel estimatif de la mission de maîtrise d'œuvre :

Montant des travaux	440 000.00 €
Taux de rémunération	11.00 %
Forfait rémunération	48 400.00 €

La mission se décompose en 3 phases :

PHASES	MISSIONS	TAUX	MONTANT HT
Phase 1	Esquisses Avant-projet sommaire Simulation Thermique Dynamique Avant-projet Détaillé – Permis de construire	37 %	17 908.00 €
Phase 2	Projet Assistance passation des contrats de travaux	23 %	11 132.00 €
Phase 3	Visa des études d'exécution et de synthèse Direction de l'exécution des contrats de travaux Assistance aux opérations de réception	40 %	19 360.00 €
TOTAL			48 400.00 €

Répartition : Bureau d'étude et architecte

- AUVERFLUID BET Fluides 26 910.40 €
- AGENCE LEYRIT Architecte 21 489.60 €

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité :

- Approuvent ce nouvel estimatif d'honoraires de mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 48 400.00 € HT.
- Chargent M. le Maire de signer les documents nécessaires à cet estimatif.

Mme Isabelle POUILLARD demande de voir si le bureau d'étude de structure est compris dans l'estimatif.

3 – Rénovation énergétique de l'école/réseau de chaleur

M. le Maire donne quelques précisions sur le travail effectué par M. Thomas PASQUIER de l'ADUHME concernant la consommation des locaux de la Mairie et la salle des fêtes.

LOCAUX	Niveau d'isolation
Mairie	Bon
École	Bon
Dépôt de pain	Bon
Agence postale	Bon
Salle des fêtes	Moyen

La rénovation sur la salle des fêtes n'aurait pas un impact très important sur la consommation totale du site et ne remettrait pas en cause l'intérêt d'un réseau de chaleur (22 MWh à 18 MWh). Les élus restent dans l'attente du retour de l'étude d'Auverfluid au sujet des consommations d'énergie de la mairie, de la poste/dépôt de pain et de la salle des fêtes pour se positionner sur le projet de réseau de chaleur.

4 – Courriers divers

➤ M. le Maire donne lecture d'un courrier de Mme et M. Dominique CORDAILLAT qui souhaitent faire usage d'un terrain communal afin de l'entretenir.

Leur parcelle cadastrée section D n° 1602 jouxte une bande de terrain communal (ancien fossé comblé) envahi par la végétation et sous laquelle se situe un collecteur des eaux usées. Un noyer a également poussé en limite de propriété au niveau de la clôture.

Ils proposent d'assurer l'entretien de ce terrain communal en échange de l'autorisation de :

- Laisser vagabonder leurs poules,
- Poser une clôture.

Les parcelles voisines cadastrées section D n° 1600, 1601 et 2300 sont déjà dans ce type de configuration.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- D'autoriser Mme et M. Dominique CORDAILLAT à occuper et entretenir la bande de terrain communal qui jouxte leur propriété. La partie de parcelle communale devra rester accessible.

➤ M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Jean-Michel LAGEYRE concernant un problème de réseau d'eaux usées.

Depuis le passage en réseau séparatif, à chaque orage, la conduite d'eaux usées refoule dans son tabouret de branchement jusqu'à la salle de bain. Lors d'une visite des services de la SEMERAP, il a été proposé d'installer un clapet antiretour dans la cour de Mr LAGEYRE.

Toutefois compte tenu de la configuration du site, M. Jean-Michel LAGEYRE demande l'autorisation d'installer ce dispositif sur le domaine public entre son mur et son tabouret de branchement. Par ailleurs il sollicite une participation financière pour la réalisation de ces travaux (terrassement, clapet, tabouret de visite).

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- D'autoriser M. Jean-Michel LAGEYRE à installer un clapet antiretour sur le domaine public afin de résoudre le problème de refoulement.
- De ne pas financer ces travaux conformément au règlement sanitaire départemental.

➤ M. le Maire expose un courrier de l'Association Syndicale Autorisée du Jauron (ASA). Elle envisage de réaliser des travaux de mise en place de canalisations enterrées diamètre 315 en PVC pour le contournement du village de BOUZEL.

Le réseau actuel est inséré dans le lotissement et peut potentiellement être à l'origine de dégâts des eaux importants.

L'association souhaite connaître quelles sont les exigences (modalités d'intervention, signalisation particulière de chantier, dispositions particulières) pour la mise en place de ces canalisations d'eau d'irrigation dans l'emprise des voies communales. Le tracé prévoit d'emprunter les chemins communaux et de mettre en place la canalisation au centre afin d'épargner la bande de roulement. La date prévisionnelle de début des travaux est estimée au mois d'octobre 2021.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- De prendre contact avec la Mairie de BOUZEL pour une position commune sur les conditions de remise en état du chemin.

5 –Devis divers

➤ Tronçonneuse :

M. Franck DUCHER informe que suite au violent orage qui s'est abattu sur la commune le 12 août, de nombreux arbres devront être débités. Pour l'heure les services municipaux ne disposent que d'une petite tronçonneuse d'élagage. Par conséquent, il s'avère nécessaire d'acquérir une tronçonneuse d'une taille supérieure afin de réaliser des travaux de meilleure qualité.

Il présente trois devis.

- Etablissements MOTOCULTURE MAZIOUX
- Établissements CHASSAIN ET BIGAY
- Établissements DORAT VERTS LOISIRS

MOTOCULTURE MAZIOUX	CHASSAIN ET BIGAY	DORAT VERTS LOISIRS
Tronçonneuse ECHO GUIDE 50 cm	Tronçonneuse STIHL 50 cm	Tronçonneuse HVA 45, 50, 60 cm
999.00 € TTC	1 068.00 € TTC	1 169.10 € TTC

Après délibération, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuvent le devis des établissements MOTOCULTURE MAZIOUX pour un montant de 999.00 € TTC
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

➤ Véhicule Peugeot Partner

M. Franck DUCHER, présente un devis du garage BEN AUTO, d'un montant de 1 436.33 € TTC concernant diverses réparations sur le véhicule Peugeot Partner.

- crémaillère de direction
- pompe de direction assistée

Le véhicule a également une fuite au niveau de la connexion de crémaillère colonne.

Sa première mise en circulation date de 2005.

Après délibération, les élus décident de ne pas engager de frais supplémentaires sur ce véhicule et d'envisager son remplacement en 2022.

➤ Ordinateur du secrétariat

M. Didier CALET rappelle que le NAS de la mairie a été changé. Pour se mettre en conformité avec le RGPD, il est nécessaire de changer l'ordinateur d'un des 2 postes de travail du secrétariat qui n'est pas compatible. Il présente un devis de RESOLV concernant la fourniture d'un PC pour le secrétariat de Mairie et la mise à de certains logiciels.

Désignation	Quantité	Montant HT
PC Lenovo V50S	1	666.00 €
Moniteur 24'' Samsung	1	159.00 €
Microsoft Office Home 2019	5	1 225.00 €
Licence Windows 10	1	148.00 €
TOTAL		2 198.00 €

Après délibération, les membres du conseil à l'unanimité :

- Approuvent ce devis de RESOLV pour un montant de 2 198.00 € HT soit 2 637.60 € TTC.
- Chargent M. le Maire de signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES

1 – **CCEDA**

M. Thierry TISSERAND donne lecture de la synthèse des décisions et délibérations présent par la CCEDA.
Conseil communautaire du 27 mai 2021.

- Approbation du protocole d'engagement : embauche d'un conseiller en développement industriel et autre.
- Mise à jour du règlement d'aide aux commerces avec points de vente.
- Approbation des tarifs 2021 de la Médiathèque.
- Création d'aide directe pour les réhabilitations des installations assainissement non collectif – SPANC.
- Ressources humaines : création d'un poste de conseiller numérique (subventionné par l'État).
- Volonté d'une réouverture du tronçon SNCF THIERS BOEN.

Conseil communautaire du 8 juillet 2021.

- Délégation de pouvoir pour le lancement de l'opération PLUi et PCAET et procédure d'appel d'offre.
- Pôle de ressources : acquisition de terrains et bâtiments – Portage par l'EPF SMAF.
- Ressources humaines : approbation du règlement de formation.
- Parc d'activités intercommunal : cessions de parcelles.
- Urbanisme : délégation du droit de préemption urbain aux communes membres.

M. Thierry TISSERAND interpelle les élus sur l'état des ruisseaux environnants. Une réunion d'échanges entre la CCEDA et les agriculteurs aura lieu à la salle polyvalente de Moissat, le 16/09 concernant ce sujet.

Il propose d'organiser un nettoyage du Litrou dans le courant du mois de septembre.

- samedi 18/09 sous réserve que le tracteur soit réparé sinon samedi 25/09.

2 – **Dotation d'Animation Locale Décentralisée**

M. Thierry TISSERAND informe que les associations communales peuvent bénéficier de la Dotation d'Animation Local Décentralisée (DALD). Cette aide permet de soutenir les associations dans le département. Le montant est fixé par les élus de la Commission culture puis soumis à l'approbation de la Commission permanente du Conseil Départemental. Elle est attribuée dans la limite des crédits disponibles. Les dossiers doivent parvenir au Conseil Départemental avant le 16 octobre.

Les formulaires de demande d'aide seront adressés aux associations communales dès réception en Mairie. Ils devront être accompagnés d'un projet.

3 – **Route de Ravel**

M. Jean-Noël GAGNIARRE interpelle les élus sur la vitesse excessive « Route de Ravel » qui est normalement une zone 30. La signalisation au sol est effacée et il y a risque de face à face.

Les services du Département seront consultés pour la réfection des peintures. La gendarmerie sera également contactée à ce sujet.

4 – **Ma commune au naturel**

Mme Astrid JACQUELINET a participé, le 18 juin 2021, à une visite de la commune avec une commission « Ma commune au naturel » service du Conseil Départemental.

Ils peuvent également accompagner les communes pour enherber les cimetières dans le cadre du FREDON.

M. le Maire informe que M. Hervé RIBÉOL a confectionné un outil qui permet de désherber les allées du cimetière et les espaces en sable stabilisé dans des conditions optimales.

5 – **Rentrée scolaire**

Mmes COLL-SERRES, GENILLIER et JACQUELINET font le point sur la rentrée scolaire. Cette année, chaque classe est composée de 24 élèves.

Les dalles autour du toboggan sont en cours d'installation avec finition en enrobé froid.

Les petits travaux demandés par les enseignantes ont été réalisés en totalité par les services techniques pendant les vacances scolaires.

Mme VERNIERE demande s'il est possible de changer les batteries des 12 PC de la classe mobile. Mr Didier CALET va se renseigner.

La nouvelle organisation du temps de restauration est en place avec l'option garderie.

En raison du protocole sanitaire dû au COVID-19 et à la mise en place des 3 services, Mme Julie FERRETTI apportait une aide pour la préparation et la désinfection du réfectoire de 11h00 à 12h00. Mme Sarah NOUIHEL peut maintenant assurer seule cette fonction.

Mme Julie FERRETTI a donc repris ses fonctions à l'agence postale et pourra à nouveau accueillir le public le matin.

6 – Nettoyage des maillots du foot

Mmes COLL-SERRES, GENILLIER et JACQUELINET rappellent que les maillots des équipes seniors de l'AS Moissat sont lavés et séchés à la cantine scolaire depuis 2014. En raison de la crise sanitaire et des conditions drastiques d'hygiène, cette fonction n'était plus assurée depuis mars 2020.

Elles demandent aux élus de se prononcer sur la reprise ou non de ce service sachant que les conditions d'hygiène sont toujours en vigueur et que Mme Sarah NOUIHEL doit appliquer des consignes strictes dans les locaux de la cantine.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à la majorité des voix :

- 3 abstentions
- 6 contre le nettoyage des maillots
- 5 pour le nettoyage des maillots

de ne plus prendre en charge le lavage des maillots de l'AS Moissat pour notamment des raisons d'hygiène.

7 – Mur du cimetière

M. Franck DUCHER informe qu'il faut contacter le repreneur de l'entreprise SANTUZ pour renouvellement du devis de 2018 concernant la réfection du mur du cimetière.

Il propose de faire une nouvelle opération de reprises de concessions. Les Pompes Funèbres DABRIGEON seront sollicitées afin d'établir un nouveau devis de reprise.

Mme Isabelle GROUIEC informe que les plaques fournies par la commune pour le jardin du souvenir sont refusées par les graveurs.

Les services des Pompes Funèbres seront sollicités afin de connaître des graveurs qui seraient aptes à réaliser ce travail pour conserver une homogénéité sur le socle du jardin du souvenir où sont posées les plaques.

8 – Réfection de voirie en bicouche

M. Franck DUCHER a rencontré M. Pascal MOSNIER de l'entreprise COLAS pour des réfections de voirie en bicouche. Un devis est en cours.

9 - Bar à vins mobile

M. le Maire expose une demande de « La Pin 'Up des vins », bar à vins mobile qui souhaiterait s'installer le jeudi soir sur la « Place de la Mairie » à côté de la Pizzaiola Mme Jade JUIN.

Après délibération, les membres du conseil décident à l'unanimité :

- d'autoriser l'installation de ce bar à vins mobile « Place de la Mairie » le jeudi sur le temps de présence de Mme Jade JUIN et aux mêmes conditions.

10 – Camion des sapeurs-pompiers

M. le Maire expose une demande de M. Hervé RIBÉOL qui propose d'acquérir l'ancien camion des pompiers. Il fait une proposition d'achat de 1 000.00 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

- de vendre l'ancien camion des pompiers à M. Hervé RIBÉOL pour une somme de 1 000.00 €.
- de prendre en charge les frais de carte grise, contrôle technique et l'achat d'une batterie.
- de reverser le solde à l'amicale des sapeurs-pompiers de la commune de Moissat.

11 –UFCV

M. le Maire informe les élus qu'il a eu un entretien téléphonique avec Mme ANGLARET, déléguée régionale de l'UFCV, au sujet d'un courrier élaboré par Mme la Directrice du Centre de Loisirs, dans le cadre de la nouvelle organisation pendant le temps de restauration scolaire.

12 – **Antenne téléphonie mobile**

M. le Maire rappelle que suite à la visite de M. le sous-Préfet, il avait été évoqué le projet de déplacer l'aire de jeux de Moissat-Bas.

Il est demandé aux élus de réfléchir à cette proposition.

13 - **Réunions des commissions**

- Commission travaux pour étudier le projet d'Éclairage public.
- Commission Terrain « La Bourle » : vendredi 17/09 à 19 heures.

14 – **Référents COVID-19**

M. le Maire donne lecture d'un courrier des services de la Préfecture demandant de nommer un référent COVID-19 au sein de chaque administration et entreprise.

Mmes Astrid JACQUELINET et Florence GENILLIER sont nommées référentes. Elles disposeront d'une formation de 2 heures afin d'assurer cette fonction. Mme Sylviane PETIT les secondera dans ce rôle.

Prochaine réunion du conseil municipal vendredi 1^{er} octobre 2021 à 20 heures dans la salle du conseil municipal en respectant les mesures barrières.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 00 heure 24